

TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE, MALADIE, INVALIDITÉ



1 jour

INTÉGRER LA RÉGLEMENTATION ET OPTIMISER SA GESTION

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés

IDENTIFIER LES DIFFÉRENTES SITUATIONS D'ARRÊT DE TRAVAIL ET DE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- › Les différents cas d'attribution
 - maladie
 - affection de longue durée : conditions d'ouverture du droit
 - accident du travail/maladie professionnelle
- › La définition du temps partiel thérapeutique selon la réglementation sécurité sociale

LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS EN TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- › Définir les rôles du médecin traitant, médecin du travail, médecin conseil
- › Formalités pour l'employeur
 - situation de l'assuré social et gestion du contrat de travail à temps partiel
 - les incidences sur le contrat de travail du salarié : temps de travail, congés

LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE SÉCURITÉ SOCIALE DANS LE CADRE D'UN ARRÊT TOTAL DE TRAVAIL ET DE TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE

- › Conditions d'ouverture du droit : maladie et affection de longue durée - les règles de calcul introduites par le décret du 20 août 2019
- › Durée d'indemnisation
- › Calcul des indemnités journalières - Attestation de salaire ou DSN ? Rôle de l'employeur
- › Règle fiscale des prestations de sécurité sociale : CSG, CRDS, impôt sur le revenu
- › Subrogation

Cas pratique : calcul d'indemnités journalières en cas de temps partiel thérapeutique

- › Temps partiel thérapeutique et accident du travail
 - les spécificités
 - calcul de l'indemnité journalière

DE LA MALADIE À L'INVALIDITÉ

- › Définition de la notion d'invalidité
- › Nouvelles conditions d'ouverture du droit, conditions d'attribution
- › Catégories d'invalidité : 1ère, 2ème et 3ème catégorie
- › Calcul de la pension
- › Cumul avec un salaire d'activité : nouvelles règles prévues pour une amélioration des droits

Quiz de validation des acquis

INCIDENCES DE LA MALADIE, DU TEMPS PARTIEL THÉRAPEUTIQUE ET DE L'INVALIDITÉ SUR LES DROITS À RETRAITE

- › Attribution de points gratuits AGIRC-ARRCO et de trimestres assimilés au régime général
 - › Passage de l'invalidité à la retraite : maintien de la pension jusqu'à l'âge du taux plein ?
- Les conséquences de la réforme des retraites (loi n°2023-270 du 14 avril 2023)

OBJECTIFS

- Appliquer les règles juridiques sur les arrêts de travail, le temps partiel thérapeutique et l'invalidité.
- Analyser le rôle de l'employeur et des différents médecins dans la gestion des prestations sociales.
- Traiter les problèmes liés à la gestion des arrêts maladie, accidents du travail, cas d'invalidité.
- Calculer les différentes Indemnités Journalières en appliquant les nouvelles règles de calcul du temps partiel thérapeutique.
- Assurer le passage de la maladie à l'invalidité sécurité sociale.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une journée pour comprendre les spécificités de la gestion du temps partiel thérapeutique et de l'invalidité
- Le calcul concret des IJSS et de toutes les prestations de la sécurité sociale liées au temps partiel thérapeutique

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et collaborateurs des services paie/RH/personnel, responsables et gestionnaires prévoyance ou affaires sociales, agents commerciaux en prévoyance collective, assistantes sociales

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

1 095 € HT - Réf : RET-MITH
1 259 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
Les prestations Sécurité sociale
(remise de 42 %, soit 164.14 € HT au lieu de 283 € HT)

Validité : 30 juin 2024

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
le 2 juillet 2024

Paris Montparnasse :
le 11 avril 2024
le 2 juillet 2024
le 21 octobre 2024

